



MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ACHAT PUBLIC ADAPTÉE - AVIS D'ATTRIBUTION

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
15 avenue du 11 Novembre
BP 71
63600 AMBERT

B - Objet de la consultation.

Travaux de voiries forestières à Saint-Romain, La Chaulme et Saillant
Référence : 2022-AFE-206

C - Déroulement de la consultation

- Publicité : Plateforme AWS + Site internet + BOAMP
- Date et heure limites de réception des plis : 24/10/2022 à 13h30
- Date d'ouverture des plis : 24/10/2022 à 13h30
- Date de la réunion d'analyse et attribution : 25/11/2022 à 14h00
- Délai de validité des offres : 120 jours
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'achat publics adaptée

D1- Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire ou Suppléant
FORESTIER Daniel	Président	Titulaire
MÉNAGER Marc	Vice-Président	Titulaire
DAUPHIN François	Vice-Président	Titulaire
GORBINET Guy	Vice-Président	Titulaire
SAVINEL Jean	Vice-Président	Titulaire
LIENNART Didier	Vice-Président	Titulaire

AR Prefecture

ALLÈGRE-CARTIER Stéphanie
 063-200070761-20221125-2022_AFEAD_105-AR
 Revu le 28/11/2022

RODIER Simon

Vice-Présidente

Suppléant

Vice-Président

Suppléant

PRUNIER Valérie

Vice-Présidente

Suppléant

PINTON Philippe

Vice-Président

Suppléant

FAVERSIENNE Michel

Vice-Président

Suppléant

D2- Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

E – Fonctionnement de la commission d'achat publics adaptée

■ Le quorum est atteint : NON OUI

La commission

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'achat publics adaptée : KAFIL Chamseddine

F – Elimination des offres

■ Nombre de plis reçus : 04

- Dans les délais : 04
- Hors délais non examinés : 0

■ Décision de la commission relative à l'élimination des offres :

élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

G - Classement des offres

■ Décision de la commission relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission:

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Avis d'attribution

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable:

- pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- de rendre le lot infructueux pour la raison suivante:
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

I – Signature des membres de la commission des achats publics adaptés

Nom et prénom	Signature
Daniel FORESTIER	
Marc MÉNAGER	
François DAUPHIN	
Guy GORBINET	
Jean SAVINEL	
Didier LIENNART	
Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER	
Simon RODIER	
Valérie PRUNIER	
Philippe PINTON	
Michel FAVERSIENNE	

